

SAS A + ENERGIES

25 AVENUE DE LA CAPELADO

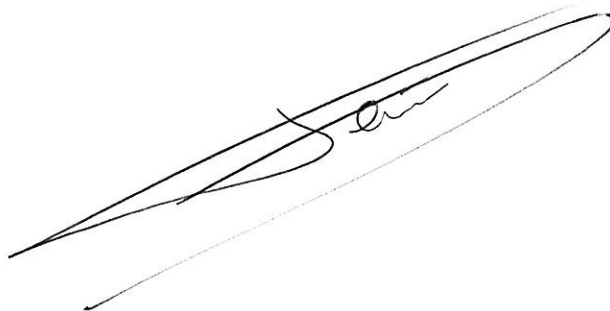
34160 CASTRIES

COMPTES ANNUELS du 01/10/2022 au 30/09/2023

Pages

- *Compte de résultat*

3 et 4

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned diagonally across the page.

AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 RUE CLAUDE FRANCOIS

PARC 2000

34080 MONTPELLIER

04.67.40.74.90

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	25 428 725		25 428 725	23 851 644		1 577 082	6.61
Production vendue de biens							
Production vendue de services	438 618		438 618	284 104		154 515	54.39
Chiffre d'affaires NET	25 867 344		25 867 344	24 135 747		1 731 596	7.17
Production stockée			122 729	153 081		275 810	180.17
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			111 834	56 221		55 613	98.92
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			663 145	507 877		155 268	30.57
Autres produits			7 284	2 949		4 336	147.04
Total des Produits d'exploitation (I)			26 526 877	24 855 875		1 671 002	6.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			8 338 771	7 880 386		458 385	5.82
Variation de stock (marchandises)			177 837	230 272		408 109	177.23
Achats de matières premières et autres approvisionnements				3 120		3 120	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			9 058 026	8 054 102		1 003 924	12.46
Impôts, taxes et versements assimilés			243 999	238 746		5 252	2.20
Salaires et traitements			5 639 396	5 778 644		139 249	2.41
Charges sociales			2 106 586	1 911 295		195 291	10.22
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			99 311	110 755		11 444	10.33
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			37 970	163 176		125 206	76.73
Dotations aux provisions			410 419	542 926		132 507	24.41
Autres charges			118 087	51 416		66 671	129.67
Total des Charges d'exploitation (II)			26 230 401	24 504 296		1 726 105	7.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			296 476	351 579		55 103	15.67
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

104 895 9 494
96 457 126 844

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 349			1 349	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		24 545			24 545	
Différences positives de change		24			24	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		25 918			25 918	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			24 545		24 545	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)		16 112	13 922		2 191	15.74
Différences négatives de change		100	3		97	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		16 212	38 470		22 258	57.86
2. Résultat financier (V-VI)		9 706	38 470		48 176	125.23
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		306 182	313 109		6 927	2.21
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 895	9 494		95 401	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 096	2 083		10 013	480.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		116 991	11 577		105 414	910.53
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		103 730	183 814		80 085	43.57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		205 363	3 757		201 606	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		309 092	187 572		121 521	64.79
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		192 101	175 994		16 107	9.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		10 786			10 786	
Total des produits (I+III+V+VII)		26 669 787	24 867 452		1 802 335	7.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		26 566 492	24 730 337		1 836 154	7.42
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		103 295	137 115		33 819	24.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

237 257 245 854



THIERRY DEWINTRE SAS
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

SAS A + ENERGIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux actionnaires de la société A+ ENERGIES,

I- Opinion sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A+ ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II- Justification des appréciations

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

IV- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

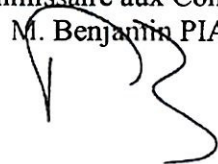
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Castelnau le lez, le 15 janvier 2024
THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
M. Benjamin PIAZZA



ANNEXES DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

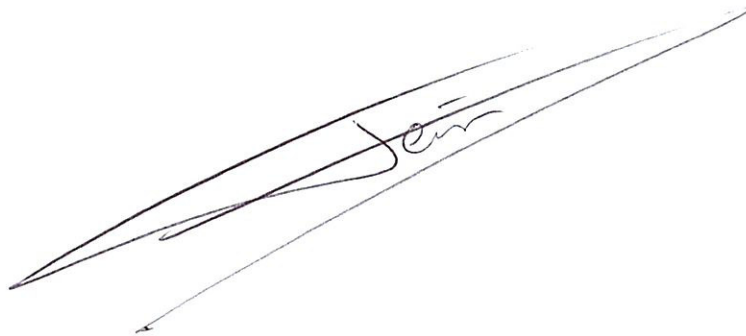
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS A + ENERGIES

25 Avenue de la CAPELADO
34160 CASTRIES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A large, stylized handwritten signature in dark ink, slanted upwards from left to right. The signature appears to be 'Thierry Dewintre'.

SAS A + ENERGIES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

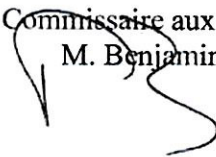
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Castelnau le lez, le 15 janvier 2024

THIERRY DEWINTRE SAS

Le Commissaire aux Comptes
M. Benjamin PIAZZA



SAS A + ENERGIES

25 AVENUE DE LA CAPELADO

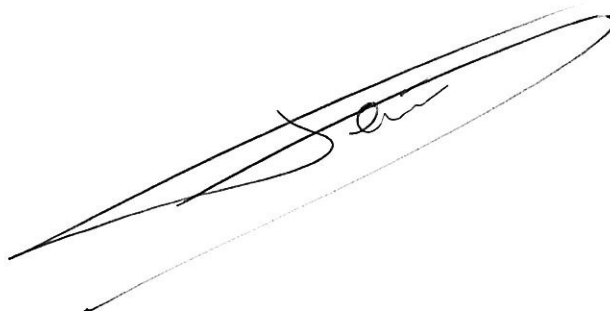
34160 CASTRIES

COMPTES ANNUELS du 01/10/2022 au 30/09/2023

- Bilan actif-passif

Pages

1 et 2

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned diagonally across the page.

AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 RUE CLAUDE FRANCOIS

PARC 2000

34080 MONTPELLIER

04.67.40.74.90

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	32 225	31 318	907	1 572	665	42.30
	Concessions, brevets et droits similaires	80 062	67 483	12 579	19 990	7 411	37.08
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	4 500		4 500		4 500	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	118 360	29 878	88 482	81 231	7 251	8.93
	Installations techniques, matériel et outillage	49 159	37 330	11 829	26 932	15 103	56.08
	Autres immobilisations corporelles	362 825	295 937	66 888	88 665	21 777	24.56
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	122 316		122 316	122 316		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	14 361		14 361	809	13 552	NS
	Autres immobilisations financières	70 796		70 796	70 752	44	0.06
	Total II	854 603	461 945	392 658	412 267	19 609	4.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	707 032		707 032	829 761	122 729	14.79
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	792 298	13 154	779 144	944 589	165 445	17.52
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 440		6 440		6 440	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 378 613	287 737	4 090 876	4 013 287	77 589	1.93
	Autres créances	1 169 723		1 169 723	1 299 883	130 159	10.01
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	1 800		1 800	1 800		
	Disponibilités	826 732		826 732	1 017 276	190 544	18.73
	Charges constatées d'avance (3)	141 193		141 193	68 614	72 579	105.78
	Total III	8 023 831	300 891	7 722 940	8 175 209	452 269	5.53
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 878 434	762 836	8 115 597	8 587 476	471 879	5.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

85 157

AMP CONSEILS MONTPELLIER

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	716 522	716 522		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	20 000	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	591 982	454 867	137 115	30.14
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	103 295	137 115	33 819	24.67
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 631 800	1 528 504	103 295	6.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	571 084	702 449	131 365	18.70
	Provisions pour charges				
	Total III	571 084	702 449	131 365	18.70
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 000 813	1 206 592	205 779	17.05
	Concours bancaires courants	24 537	127 529	102 992	80.76
	Emprunts et dettes financières diverses	52 892	3 140	49 752	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	44 002		44 002	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 646 581	2 255 681	390 900	17.33
	Dettes fiscales et sociales	1 879 980	1 856 092	23 887	1.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	263 908	907 488	643 580	70.92
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	5 912 714	6 356 523	443 809	6.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 115 597	8 587 476	471 879	5.49

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 110 911 6 356 523

A PLUS ENERGIES

SAS au capital de 200 000 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 520 435 009,
dont le siège social est situé : 25 AV DE LA CAPELADO 34160 CASTRIES

RAPPORT DE GESTION APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Dans ce cadre, le présent rapport de gestion vous rend compte de l'évolution de notre activité et des principaux points d'attention survenus au cours dudit exercice.

Toutes pièces et documents complémentaires prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à votre disposition.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont mis à votre disposition.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Résumé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires enregistre une progression de 7,17 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté.

Il est à relever par ailleurs que l'évolution relative des charges d'exploitation au chiffre d'affaires a été contrôlée.

L'exercice se clôture par un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Le résultat net est bénéficiaire à l'issue de l'exercice.

Évènements importants survenus au cours de l'exercice

La société a commencé à diversifier sa clientèle en s'orientant vers des professionnels à côté du marché des particuliers classique.

De plus, elle propose depuis 2022 des packs avec batteries physiques.

Analyse objective de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (L225-100-1 Code de commerce sur renvoi de l'article L223-26 al 6 dudit code)

L'analyse de l'évolution des affaires de la société a été présentée ci-avant et sera complétée au chapitre « Examen des comptes et résultats » par une présentation détaillée des principaux postes du compte de résultat. En complément, conformément aux dispositions légales susvisées et afin de faciliter la

compréhension du lecteur, ces analyses sont assorties d'une présentation de l'évolution des indicateurs clés suivants :

Situation d'endettement de la société et capacité de remboursement

Endettement net

A titre liminaire, il est rappelé au lecteur que « l'endettement net » représente la position créditrice ou débitrice de notre entreprise vis-à-vis de ses tiers financeurs, hors cycle d'exploitation. C'est-à-dire en ne prenant pas en considération les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et les dettes sociales. Il correspond en effet au montant net des dettes après déduction des liquidités.

Vous noterez ainsi qu'en présence d'un endettement net négatif, la valeur de l'endettement net est inférieure à celle de la trésorerie. Dans cette situation, la trésorerie est excédentaire.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net met en évidence le poids de l'endettement net de notre entreprise par rapport à ses capitaux propres.

Il ressort pour l'exercice à 65,97 %, contre 87,49 % à la clôture de l'exercice précédent, traduisant ainsi une baisse de - 24,60 %.

Rendement des capitaux propres

La rendement des capitaux propres de la société s'élève pour l'exercice à 6,76%, contre 9,85% à la clôture de l'exercice précédent, marquant une baisse de -3,1 %.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement ressort quant à elle à 89 944 euros, contre 539 058 euros l'an passé, traduisant ainsi une baisse de - 83,31 %.

Utilisation des instruments financiers

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des résultats de la société.

Principaux risques et incertitudes

La société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée sur son activité et sa trésorerie, notamment s'agissant des effets de la hausse du coût de l'énergie et des matières premières particulièrement importante cette année en France et également de l'impact des mesures économiques liées au conflit en Ukraine.

Activités en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé que des dépenses minimales en matière de recherche et de développement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est à rapporter depuis la clôture de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons poursuivre nos efforts d'amélioration du chiffre d'affaires.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 306 182 euros, contre 313 109 euros pour l'exercice précédent.

En outre la société enregistre un résultat exceptionnel de - 192 101 euros, contre - 175 994 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés ressort à la clôture de l'exercice à un montant de 10 786 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde par un bénéfice de 103 295 euros, contre un bénéfice de 137 115 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net dégagé enregistre ainsi une diminution de - 24,67 %.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 115 597 euros, contre 8 587 476 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 103 295,35 euros.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 103 295,35 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le compte « Autres réserves » présenterait alors un solde créditeur de 695 277,43 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000,00 euros
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 288 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 150,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 485 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 250,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 14 166 euros et qui correspondent à des amortissements et autres charges non déductibles.

La société supporte l'impôt sur les sociétés en raison de ces frais et charges à hauteur de : 3 542 euros.

Prêts inter-entreprises

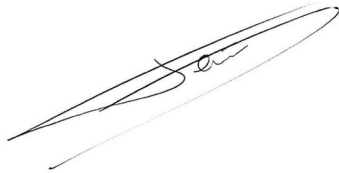
En application de l'article L511-6 alinéa 3bis du Code monétaire et financier, il est rappelé que la société n'a accordé aucun contrat de prêts à moins de deux ans, à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques tels que définis par la disposition susvisée.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre décision.

Le Président de séance et les Dirigeantes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a cursive flourish.

Zone de signature

A PLUS ENERGIES

SAS au capital de 200 000 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 520 435 009,
dont le siège social est situé : 25 AV DE LA CAPELADO 34160 CASTRIES

**TEXTE DE LA RÉOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 30 JANVIER 2024**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 103 295,35 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 103 295,35 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 695 277,43 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 12 000,00 euros
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 288 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 150,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros
- Montant total des autres revenus versés ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % : 485 000,00 euros
- Soit montant total global par titre : 250,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président de séance et les Dirigeantes

Zone de signature

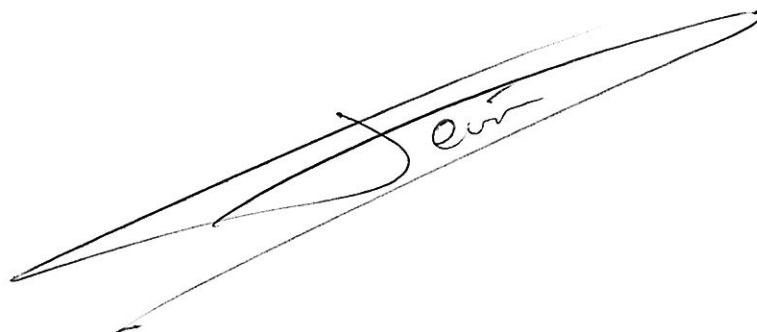


SAS A + ENERGIES

25 AVENUE DE LA CAPELADO

34160 CASTRIES

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' followed by a cursive 'ou'.

AMP CONSEILS MONTPELLIER

11 RUE CLAUDE FRANCOIS

PARC 2000

34080 MONTPELLIER

04.67.40.74.90

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	4
Etat des amortissements	5
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Frais de recherche appliquée et de développement	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Evaluations des produits et en cours	9
Dépréciation des stocks et en cours	9
Dépréciation des créances	9
Charges et produits constatés d'avance	10
Variation des capitaux propres	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	13
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	14
Liste des filiales et participations	15
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	17
Produits et charges sur exercices antérieurs	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a commencé à diversifier sa clientèle en s'orientant vers des professionnelles à côté du marché des particuliers classique.

De plus, elle propose depuis 2022 des packs avec batteries physiques.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>
Frais d'acquisition de logiciels	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%
Agencements, installations	10 à 20 ans	5 à 10%
Mobilier	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%
Matériel et outillage	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%
Matériel de bureau	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%
Matériel de transport	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33 1/3 % à 100%

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Comptabilisation du chiffre d'affaires : Les travaux achevés au cours de l'exercice et non facturés sont enregistrés en facture à établir. Lorsque les contrats ont été signés mais que les travaux n'ont pas commencé ou sont en cours, ils sont comptabilisés comme des travaux en cours.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	32 225		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	71 137		13 425
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	97 867		20 493
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	49 017		142
Installations générales agencements aménagements divers	34 159		
Matériel de transport	162 390		5 378
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	181 904		32 896
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	525 337		58 909
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	146 861		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	53 079		32 078
TOTAL	199 940		32 078
TOTAL GENERAL	828 638		104 412

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				32 225	32 225
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				84 562	84 562
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.				118 360	118 360
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				49 159	49 159
Installations générales agencements aménagements divers				34 159	34 159
Matériel de transport			3 158	164 610	164 610
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 745	164 056	164 056
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			53 902	530 343	530 343
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations			24 545	122 316	122 316
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				85 157	85 157
TOTAL			24 545	207 473	207 473
TOTAL GENERAL			78 447	854 603	854 603

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	30 653	665		31 318
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	51 148	16 335		67 483
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.		16 636	13 242		29 878
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		22 749	14 580		37 330
Installations générales agencements aménagements divers		22 236	6 207		28 444
Matériel de transport		136 199	15 945	2 296	149 848
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		130 687	32 337	45 379	117 645
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	328 508	82 311	47 675	363 144
	TOTAL GENERAL	410 309	99 311	47 675	461 945

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	665				
Autres immob.incorporelles TOTAL	16 335				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.	13 242				
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 580				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 207				
Matériel de transport	15 945				
Matériel de bureau informatique mobilier	32 337				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	82 311			
	TOTAL GENERAL	99 311			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	420 650	255 904	415 114		261 440
Garanties données aux clients		155 129			155 129
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	281 799	154 515	281 799		154 515
TOTAL	702 449	565 548	696 913		571 084

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	24 545		24 545		
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	25 546		12 392		13 154
Sur comptes clients	250 774	37 970	1 007		287 737
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	300 864	37 970	37 943		300 891
TOTAL GENERAL	1 003 313	603 518	734 856		871 975
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		448 389	555 182		
financières			24 545		
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	14 361	14 361	
Autres immobilisations financières	70 796	70 796	
Clients douteux ou litigieux	609 820	609 820	
Autres créances clients	3 768 792	3 768 792	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 868	8 868	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 769	1 769	
Impôts sur les bénéfices	29 214	29 214	
Taxe sur la valeur ajoutée	214 548	214 548	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	12 832	12 832	
Groupe et associés	58 202	58 202	
Débiteurs divers	844 290	844 290	
Charges constatées d'avance	141 193	141 193	
TOTAL	5 774 686	5 774 686	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	18 170		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 618		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26 012	26 012		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	999 338	197 536	790 483	11 319
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 646 581	2 646 581		
Personnel et comptes rattachés	623 262	623 262		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	468 372	468 372		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	730 098	730 098		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	58 248	58 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	52 892	52 892		
Autres dettes	263 908	263 908		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 868 711	5 066 909	790 483	11 319
Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	207 254			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			32 225	32 225
- entreprise en fonction de clients potentiels				
Total 1			32 225	32 225
Total général				32 225
Dont inscrit au compte 203 du bilan				32 225

Il s'agit du détail du poste frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement retenue est de 3 ans et elle est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les travaux en cours ont été évalués en fonction du taux d'avancement des différentes phases d'exécution des commandes clients en cours d'installation sans tenir compte des charges indirectes. Un taux moyen d'avancement de 26% a été retenu pour l'ensemble des chantiers en-cours.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	141 193
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	141 193

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 528 504
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 528 504
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 528 504
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 528 504
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	17
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	104
Ouvriers	11
Total	151

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13.200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13.200 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

MELISSA KEASTLER a apporté la garantie CAUTION SOLIDAIRE DE
PERSONNE PHYSIQUE au profit de la Société Générale pour compte de tiers

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
EODEN RESSOURCES SAS	SAS	3 150 000	34670 BAILLARGUES

SAS A + ENERGIES
34160 CASTRIES

Page: 15

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- APUREMENT COMPTES DIVERS	104 895	
- PCEA	12 096	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	116 991	
Charges exceptionnelles		
- MAJORATIONS ET PENALITES	2 354	
- AMENDES	1 285	
- SINISTRES	3 633	
- APUREMENT COMPTES FOURNISSEURS	94 524	
- APUREMENT COMPTES CLIENTS	1 804	
- APUREMENT COMPTES SALARIES	129	
- VCEA	30 772	
- PERTE SUITE DISSOLUTION FILIALE	174 591	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	309 092	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- APUREMENT COMPTES FOURNISSEURS	94 524	
- APUREMENT COMPTES CLIENTS	1 804	
- APUREMENTS COMPTES SALARIES	129	
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	96 457	

Le 20/12/2023
MD CORPORATE PRESIDENT